



Légumes de plein champ et d'industrie

N°07
01/06/2018



Animateur filière

Aurore TAILLEUR
FREDON Aquitaine
a.tailleur@fredon-aquitaine.org

Directeur de publication

Dominique GRACIET,
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Légumes de plein champ et
d'industrie N°6 du
01/06/2018 »*



Edition Sud Nouvelle-Aquitaine

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Ce qu'il faut retenir

Tomate d'industrie – Flash Mildiou

- **Mildiou : risque fort pour tous les secteurs.**

Depuis le 23 mai, dates du dernier BSV, seules les journées d'aujourd'hui (01/06) et demain (02/06) sont prévues sans précipitations.

A ce jour, **ce risque important survient 3 à 4 semaines plus précocement que durant les campagnes 2013, 2014 et 2016**, qui avaient déjà présentées des risques élevés.

Dès dimanche, le temps repartira à l'orage avec une multiplication certaine du cycle mildiou et l'apparition à venir de foyers dans les cultures.

Tomate d'industrie

Etat des plantations

Les plantations de tomate d'industrie ont commencé mi-avril.

Etat sanitaire des cultures

• Mildiou de la tomate

La modélisation est réalisée à partir du modèle du mildiou de la tomate (Milto) et de données issues de 6 stations météo :

- Hourtin (Médoc),
- Duras (Zone de Duras),
- Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (Vallée de Dordogne),
- Beaupuy (Vallée de Garonne),
- Béquin (Agenais),
- Sainte-Livrade-sur-Lot (Vallée du Lot).

Les données issues du modèle permettent de présenter un indice de risque pour la micro-région concernée. En revanche, le modèle ne prend pas en compte les différentes opérations (irrigations, traitements, etc.) que vous avez réalisées dans vos parcelles. En conséquence, tenez-en compte dans le raisonnement de la gestion du risque mildiou dans vos parcelles.

La période à risque, vis-à-vis du mildiou de la tomate, s'effectue en tenant compte du nombre de générations effectué. Ainsi, la période à risque débute lorsque la troisième génération est terminée.

Le risque « mildiou » est donc avéré pour l'ensemble des secteurs. En conséquence, il est primordial de mettre en place une gestion du risque mildiou dans les parcelles concernées.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Légumes de plein champ et d'industrie sont les suivantes :

Adar Blayais, Altus, Aquitaine Légumes Surgelés, AGPM Maïs doux, Arvalis Institut du Végétal, Conserve France, Copadax, Coop Garonne, FDGDON 64, Fredon Aquitaine, GRCeta, Groupe Larrère, Invenio, Légum'Land, Lur Berri, Maïsadour, Ombrière, Planète Végétal, Saga Végétal, Seretram, Soléal, Sonito, Sud Légumes, Unilet, Uniproledi, Vicampo

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".